

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 51 mettant a la disposition du cadi de la Charia de Djibouti un terrain du domaine privé de l'Etat Français.

n° 51

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 janvier 1939

Numéro JO
n° 507 du 28/02/1939

Date du numéro
28 février 1939

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, Il est mis à la disposition du «Cadi de la charia de Djibouti pris à raison de ses fonctions», sous réserve des droits des tiers, un terrain du Domaine privé de l'Etat français d'une superficie de 6.140 mètres carrés environ, sis à l'ouest de la route de l'Ancien cimetière, tel au surplus qu'il figure au plan annexé au présent arrêté.